

## **Extrait des délibérations**

du Conseil départemental

**N°** CD-2022-3-3-1

**Séance du** lundi 20 juin 2022

### **PROPOSITION DE TARIFS DE NOUVELLES PRESTATIONS DU LABORATOIRE ALSACIEN D'ANALYSES ET CONVENTIONNEMENT PARTENERIAL ET TECHNIQUE AVEC LES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc  
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique  
STRAUMANN Eric donne procuration à Brigitte KLINKERT

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L 202 -1 et R 202 - 1 et suivant relatifs aux laboratoires,
- VU le décret n°2015-1902 du 30 décembre 2015 relatif aux conditions d'exécution des missions de service public dont sont chargés les laboratoires départementaux d'analyse,
- VU l'avis de la Commission à la santé et à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées du 10 juin 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les nouveaux tarifs figurant à l'annexe 1 de la présente délibération, correspondants aux nouvelles prestations proposées par le Laboratoire Alsacien d'Analyses,
- Approuve les conventions de prestations de services jointes à la présente délibération, ainsi que leurs annexes, à conclure respectivement avec la Direction Départementale de la Protection des Populations du Bas-Rhin et la Direction Départemental de l'Emploi, du Travail et de la Protection des Populations du Haut-Rhin, jointes en annexe à la délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer.
- Approuve la convention jointe à la présente délibération, à conclure avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Population du Haut-Rhin et la Société d'Exploitation de l'Abattoir du Haut-Rhin et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité